



**Tala as-Saadi, la cadette d'une famille de huit enfants,** finit les restes d'un petit déjeuner fait de pommes de terre à l'eau au camp de Mazrak, qui accueille des Yéménites déplacés par les combats entre l'armée gouvernementale et les rebelles houthistes.

# MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

## | FAITS MARQUANTS |

- La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) accueille et produit un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes, tout en abritant une population apatride assez importante. La région est également caractérisée par des flux migratoires mixtes complexes.
- La région subit toujours les effets du déplacement de millions d'Iraquiens, dont quelque 1,3 million sont déplacés à l'intérieur de leur pays et près de 200 000 sont enregistrés comme réfugiés dans des pays avoisinants. Les principaux pays d'asile, la République arabe syrienne et le Royaume hachémite de Jordanie, ont continué à prodiguer généreusement leur hospitalité en dépit de leurs ressources limitées.
- La réinstallation, à la fois comme instrument de protection et comme mécanisme de répartition des charges, est demeurée un moyen important pour remédier à la situation des réfugiés iraquiens.
- À la fin de l'année 2010, des demandes de réinstallation avaient été soumises pour 100 000 réfugiés iraquiens, tandis que 60 000 avaient quitté leur pays d'asile pour être réinstallés dans un autre pays.
- Si le nombre de réfugiés iraquiens enregistrés auprès du HCR a diminué, leurs besoins restent importants, notamment en ce qui concerne les plus vulnérables. Parallèlement, de nouveaux demandeurs d'asile, comptant dans leurs rangs des membres de minorités ethniques et religieuses, continuent à s'enregistrer auprès du HCR.
- Quelque 53 000 Somaliens fuyant la violence qui sévit dans leur pays et d'autres en quête d'une vie meilleure sont arrivés sur les côtes du Yémen en 2010. Près de 300 000 civils yéménites, déracinés par les affrontements confessionnels au nord du pays, sont toujours déplacés à l'intérieur du territoire et vivent souvent dans des conditions misérables. L'accès des organisations humanitaires aux zones où les déplacés internes résident est demeuré problématique.
- Le Gouvernement libyen a fermé le bureau du HCR à Tripoli en avril 2010. Des activités limitées, destinées aux réfugiés et aux demandeurs d'asile déjà enregistrés auprès du HCR, ont été exécutées sous l'égide du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies. À l'issue de discussions de haut niveau, le HCR a pu reprendre quelques activités en juin 2010. Cependant, à la fin de l'année, l'accord de coopération ayant fait l'objet de pourparlers avec les autorités libyennes n'avait toujours pas été conclu.
- Le HCR a coopéré avec le Gouvernement israélien pour renforcer les lois et les procédures d'asile du pays et pour les aligner sur les normes internationales.
- Le Gouvernement saoudien a offert des fonds supplémentaires pour appuyer les programmes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés suite au renforcement de son partenariat avec le HCR en 2010.



## Environnement opérationnel

Seuls sept des 18 pays que compte la région MENA ont ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, et seule la Mauritanie s'est dotée d'un régime d'asile national. Néanmoins, les pays de la région, en particulier ceux du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, se sont montrés vivement intéressés par le développement de partenariats stratégiques avec le HCR.

La présence d'un grand nombre de réfugiés irakiens, tant en République arabe syrienne qu'en Jordanie, continue de peser très lourdement sur l'économie et les structures sociales de ces deux pays. Si les conditions générales de sécurité se sont améliorées en Iraq, la situation demeure instable, en particulier à Bagdad, Kirkouk et Mossoul. Le nombre d'incidents violents observés dans la capitale et à travers le pays a été plus élevé en 2010 qu'en 2009.

Les flux migratoires mixtes ont un effet négatif sur le climat de protection, notamment au Yémen et dans les pays d'Afrique du Nord, ce qui limite l'espace de

protection disponible pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Les pays d'Afrique du Nord sont traversés par des mouvements migratoires mixtes, qui proviennent pour la plupart d'Afrique subsaharienne et se dirigent vers l'Europe. La gestion des mouvements migratoires mixtes en Afrique du Nord est contrariée par l'absence de systèmes de gestion des migrations et de structures administratives au niveau régional et national.

## Réalisations et impact

En Iraq, le HCR a considérablement progressé dans son suivi de la protection et dans ses interventions pour résoudre les problèmes de protection. Il a travaillé sur des initiatives conjointes avec des partenaires non gouvernementaux, les autorités et d'autres organisations, telles que l'Initiative de Diyala.

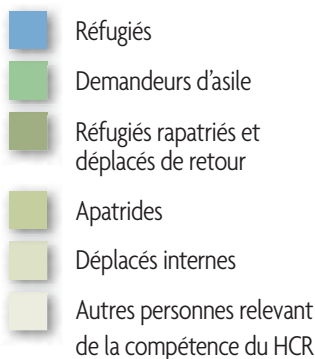
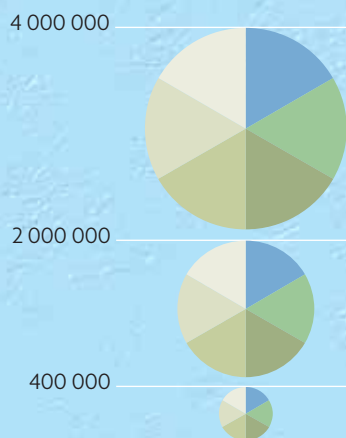
Toujours dans le cadre de l'Initiative de Diyala, plus de 4 000 abris ont été remis en état ou reconstruits et plus de 6 700 colis d'articles non alimentaires distribués ; parallèlement, quelque 370 déplacés de

les conditions de protection, prodigué une aide juridique, effectué des interventions en faveur de personnes relevant de la compétence du HCR et les ont orientées de manière pertinente. Les centres se sont occupés de plus de 16 000 affaires concernant des déplacés internes, des réfugiés et des personnes de retour. En outre, 230 visites de suivi de la protection ont été effectuées et quelque 200 affaires résolues avec succès, notamment par la distribution de documents officiels et par une représentation auprès des tribunaux.

En République arabe syrienne, quelque 30 300 familles ont reçu une aide alimentaire en 2010 ; dans le même temps, 17 300 familles, dont 16 000 comptant en leur sein des personnes qui avaient des besoins particuliers, ont bénéficié d'une assistance financière mensuelle. En Jordanie, 42 pour cent des Irakiens enregistrés (6 260 familles) et 350 réfugiés non irakiens ont bénéficié du programme d'assistance en espèces. Quarante et un pour cent de ces bénéficiaires avaient des vulnérabilités ou des besoins spécifiques.

Le taux de scolarisation des enfants

### Taille des populations



retour ont bénéficié de la construction d'installations hydrauliques de petites dimensions. Deux stations, l'une pour l'eau et l'autre pour l'électricité, ainsi que cinq projets d'assainissement destinés à quatre écoles ont été achevés, au profit de plus de 5 600 déplacés internes, déplacés de retour et membres des communautés d'accueil.

Par l'intermédiaire d'un réseau de 15 centres de protection et d'assistance et de 40 équipes mobiles, le HCR et ses partenaires en Iraq ont veillé à ce que les déplacés internes et les déplacés ou réfugiés de retour puissent jouir de leurs droits fondamentaux. À cette fin, ils ont suivi

iraquiens a augmenté en Syrie comme en Jordanie, 90 pour cent des enfants d'âge scolaire fréquentant des établissements primaires ou secondaires en Jordanie. En République arabe syrienne, le taux de déscolarisation est passé de 39 pour cent en 2009 à 30 pour cent en 2010.

Pour améliorer la protection et l'assistance offertes aux personnes qui relèvent de sa compétence au Liban, le HCR s'est employé, en coopération avec le ministère des Affaires sociales, à renforcer la capacité des 20 centres de développement social implantés à travers le pays. Le bureau du HCR au Liban sert

également de centre de réinstallation pour l'ensemble de la région.

Les réfugiés résidant dans des agglomérations du Moyen-Orient ont reçu une aide pour subvenir à leurs besoins essentiels. Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont été enregistrés et tous les réfugiés reconnus comme tels ont reçu une lettre de reconnaissance individuelle. Bon nombre de réfugiés urbains ont tiré parti des possibilités qui leur étaient offertes en matière de microcrédit et de formation professionnelle pour accroître leur autosuffisance. En Israël, les réfugiés ont bénéficié d'une aide humanitaire prodiguée par le Gouvernement, des ONG et le HCR.

Au Yémen, le profil des déplacés internes a été établi au moyen d'entretiens menés auprès de 1 600 familles, ce qui a permis de mieux appréhender la situation des déplacés et les intentions de retour. Environ 90 pour cent des déplacés internes étaient enregistrés à la fin de l'année 2010, ce qui représente une forte augmentation par rapport au 26 pour cent enregistrés au début de l'année.

L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967. Quelque 39 700 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires en majorité du Soudan, sont enregistrés auprès du HCR. L'enregistrement, la délivrance de documents et la détermination du statut de réfugié ont continué d'être assurés par l'Organisation, qui a également prodigué une assistance en mettant l'accent sur les allocations destinées à la santé et à l'éducation. En 2010, le nombre de bénéficiaires d'une aide financière a augmenté pour atteindre 25 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR. De plus, des activités de proximité et des évaluations participatives ont permis de faire le point sur les besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile et de définir des interventions de protection adéquates. Ces évaluations se sont avérées particulièrement utiles car Le Caire était l'une des cinq villes pilotes retenues pour la mise en œuvre de la nouvelle politique du HCR sur les réfugiés vivant en milieu urbain. Dans le cadre de cette mise en œuvre, l'Organisation a réexaminé ses stratégies dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des moyens d'existence.

En attendant qu'une loi nationale sur les réfugiés soit adoptée et des procédures d'asile mises en place, le HCR a assuré la détermination du statut en Algérie.

Le renforcement de la coopération avec les autorités a entraîné une amélioration de l'environnement de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. L'Organisation s'est également chargée de la détermination du statut au Maroc. Elle a en outre organisé des activités de formation et de renforcement des capacités, dont des tables rondes, à l'intention de magistrats et de policiers, tout en s'attachant à promouvoir l'étude du droit des réfugiés dans les universités.

La question du Sahara occidental n'ayant pas trouvé de solution politique, les espoirs de remédier à la situation des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf sont demeurés minimes. En raison d'un désaccord entre les parties, le HCR n'a plus été en mesure, à compter de mars 2010, d'organiser les visites familiales prévues au titre des mesures de rétablissement de la confiance entre des localités du Territoire et les camps de réfugiés de Tindouf. De même, le service téléphonique gratuit a été interrompu.

De ce fait, quelque 1 740 bénéficiaires potentiels n'ont pas pu profiter des visites familiales ni du réseau de télécommunications. Le HCR a continué d'œuvrer, de concert avec les parties, à la résolution des problèmes, conformément au Plan d'action de 2004.

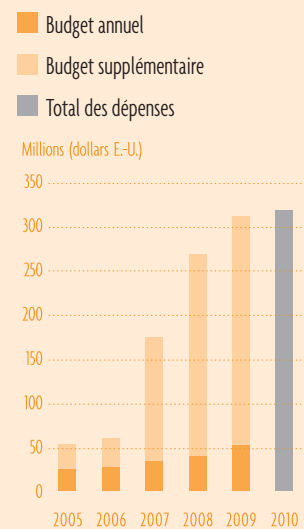
En Mauritanie, le HCR et ses partenaires ont organisé le rapatriement de 1 400 personnes et remis en état des écoles et des latrines dans les communautés des rapatriés.

La réinstallation est demeurée une solution durable de première importance pour les Iraquiens réfugiés dans des pays avoisinants. Fin 2010, plus de 114 350 réfugiés iraquiens avaient fait l'objet d'une demande de réinstallation. Plus de la moitié d'entre eux, à savoir quelque 60 750 personnes, avaient quitté leur pays d'asile pour se réinstaller dans un autre pays.

Dans la région MENA, seules la Jamahiriya arabe libyenne et la Tunisie sont à la fois signataires de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, l'Algérie et Israël ayant uniquement signé la Convention de 1954. En ce qui concerne les évolutions relatives à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie, les initiatives récemment prises par le Koweït pour traiter le problème des Bédouins dans le pays ont été encourageantes. En février 2010, en coordination avec le HCDH, le HCR a

**Les besoins financiers du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord** ont considérablement augmenté au cours des cinq dernières années, essentiellement en raison du déplacement des Iraquiens. En 2010, le budget global s'est élevé à quelque 621 millions de dollars E.-U. Le budget total pour la situation iraquienne était en hausse de 46 pour cent mais le HCR n'a pu obtenir que 50 pour cent des fonds requis. La protection et l'aide humanitaire prodiguées ont de ce fait souffert de graves lacunes.

### Dépenses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2005-2010



effectué des recherches pour faire le point sur les questions d'apatridie dans la région et organisé une réunion régionale en Jordanie pour renforcer les partenariats sur ce problème à l'échelon national et régional.

### | Contraintes |

La capacité du HCR à s'acquitter de sa mission a été entravée par l'absence de régimes d'asile nationaux dans la région. L'espace de protection est demeuré insuffisant, ce qui a conduit à des arrestations pour entrée illégale et non-possession de permis de séjour. Les restrictions apportées au droit des réfugiés et des demandeurs d'asile au travail, ainsi que le déclin économique observé dans l'ensemble de la région, ont encore accru les difficultés matérielles des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. En Iraq et au Yémen, les conditions de sécurité ont restreint l'accès de l'Organisation aux personnes qui relèvent de sa compétence et entravé les activités de programmation. ■

## Budget et dépenses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord | dollars E.-U.

Opérations		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	
<b>AFRIQUE DU NORD</b>						
Algérie	Budget	18 743 196	0	0	0	18 743 196
	Dépenses	12 981 737	0	0	0	12 981 737
Jamahiriya arabe libyenne	Budget	5 106 727	0	0	0	5 106 727
	Dépenses	2 701 314	0	0	0	2 701 314
Mauritanie	Budget	6 915 883	17 000	1 068 568	0	8 001 451
	Dépenses	4 873 184	15 324	0	0	4 888 508
Maroc	Budget	2 443 482	0	0	0	2 443 482
	Dépenses	1 735 638	0	0	0	1 735 638
Tunisie	Budget	1 237 472	0	0	0	1 237 472
	Dépenses	983 607	0	0	0	983 607
Sahara occidental	Budget	11 480 792	0	0	0	11 480 792
	Dépenses	2 696 078	0	0	0	2 696 078
Sous-total	Budget	45 927 552	17 000	1 068 568	0	47 013 120
	Dépenses	25 971 558	15 324	0	0	25 986 882
<b>MOYEN-ORIENT</b>						
Égypte	Budget	13 602 088	331 304	0	0	13 933 392
	Dépenses	10 301 882	316 563	0	0	10 618 445
Iraq	Budget	32 258 926	1 297 000	68 814 000	136 636 001	239 005 927
	Dépenses	21 570 875	1 288 265	22 817 080	61 317 237	106 993 457
Israël	Budget	2 898 365	0	0	0	2 898 365
	Dépenses	2 356 068	0	0	0	2 356 068
Jordanie	Budget	62 767 339	0	0	0	62 767 339
	Dépenses	30 894 850	0	0	0	30 894 850
Liban	Budget	13 067 443	470 500	0	0	13 537 943
	Dépenses	8 789 811	450 797	0	0	9 240 608
Bureau régional en Arabie saoudite <sup>1</sup>	Budget	3 381 066	428 000	0	0	3 809 066
	Dépenses	2 544 661	426 864	0	0	2 971 525
République arabe syrienne	Budget	164 873 971	525 000	0	0	165 398 971
	Dépenses	89 626 962	491 135	0	0	90 118 097
Émirats arabes unis	Budget	1 657 410	50 000	0	0	1 707 410
	Dépenses	1 255 470	38 473	0	0	1 293 943
Yémen	Budget	32 561 771	0	0	19 983 105	52 544 876
	Dépenses	21 194 829	0	0	14 783 245	35 978 074
Activités régionales	Budget	18 854 194	0	0	0	18 854 194
	Dépenses	1 904 471	0	0	0	1 904 471
Sous-total	Budget	345 922 573	3 101 804	68 814 000	156 619 106	574 457 483
	Dépenses	190 439 879	3 012 097	22 817 080	76 100 482	292 369 538
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>391 850 125</b>	<b>3 118 804</b>	<b>69 882 568</b>	<b>156 619 106</b>	<b>621 470 604</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>216 411 437</b>	<b>3 027 421</b>	<b>22 817 080</b>	<b>76 100 482</b>	<b>318 356 420</b>

<sup>1</sup> Couvre les États arabes du Golfe, y compris le Royaume d'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Sultanat d'Oman, le Bahreïn et le Qatar.

## Contributions volontaires pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord | dollars E.-U.

Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Union africaine				50 000	50 000
Australie	2 258 885		419 463		2 678 349
Autriche	269 179				269 179
Brésil	100 000				100 000
Canada				3 470 919	3 470 919
Fonds central d'intervention d'urgence(CERF)			2 500 002		2 500 002
Charities Aid Foundation				191	191
Danemark	5 293 174		2 751 561		8 044 735
Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe (Allemagne)	63 532		188 425		251 958
Commission européenne	11 932 608	3 739 442	2 806 602		18 478 651
Finlande	397 731			2 886 003	3 283 733
France			269 906		269 906
Allemagne	2 271 967		1 326 260		3 598 227
Donations en ligne au Siège				223	223
Italie	3 155 705				3 155 705
Japon	2 000 000			4 305 705	6 305 705
Koweït				1 052 265	1 052 265
LEGO	237 725				237 725
Liechtenstein				97 087	97 087
Monaco	28 860				28 860
Pays-Bas	1 403 039				1 403 039
Norvège	212 872			286 775	499 647
Fonds de l'OPEP pour le développement international	1 000 000				1 000 000
Donateur privés - Liban				6 843	6 843
Procter & Gamble	538 918				538 918
République de Corée	100 000				100 000
Arabie saoudite				72 538	72 538
Sheikha Fatima Fund for Refuge	299 982				299 982
Espagne	1 766 873		613 495		2 380 368
Stichting Vluchteling (Pays-Bas)	105 654				105 654
Suède	4 132 231			7 491 479	11 623 711
Suisse	2 055 654		505 650	588 034	3 149 338
Fonds central de lutte contre la grippe	187 031				187 031
Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies	106 909				106 909
Fonds fiduciaire pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement	125 000	540 600	111 870	45 680	823 150
Royaume-Uni	2 400 000		1 849 052		4 249 052
États-Unis d'Amérique	2 971 965		4 900 000	221 000 000	228 871 965
USA for UNHCR	90 600				90 600
<b>Total</b>	<b>45 506 095</b>	<b>4 280 042</b>	<b>18 242 285</b>	<b>241 353 743</b>	<b>309 382 165</b>

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les « Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat ».